

## Rapport du Président

Séance Publique des jeudi 11 et  
vendredi 12 décembre 2008

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement Local

4<sup>ème</sup> Commission - N° CG-2008-5-4-4

**Service consulté**

### BUDGET PRIMITIF 2009 INSERTION ET AUTONOMIE (POLITIQUE H01 INSERTION)

Résumé : *Le budget consacré à l'Insertion et à l'Autonomie (politique H01 Insertion) s'élève à 64 482 692 € en 2009, soit une augmentation de 4,8 % par rapport au Budget Primitif 2008. Il se compose du Programme H011 (Insertion Jeunes) pour 3 288 340 € et du Programme H012 (Insertion Adultes) pour 61 194 352 €. L'Insertion Adultes prend en compte, notamment, les actions en faveur de l'accompagnement dans le cadre du dispositif RMI (allocation et crédits d'insertion) et les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement.*

*Afin de poursuivre sa politique en faveur des plus démunis, le budget s'appuie sur une légère stabilisation du nombre de bénéficiaires du RMI, surtout constatée au cours du premier semestre 2008, sur la mobilisation des fonds européens pour la politique départementale d'insertion, sur la poursuite du soutien à la politique en faveur des jeunes et de l'accès et du maintien dans le logement des ménages en difficulté. Ce rapport tient compte des dispositions annoncées, à l'horizon 2009, pour la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et du Contrat Unique d'Insertion (CUI).*

RECETTES	BP 2008	BP 2009	Variation 2008/2009
<b>Programme H01 - Insertion et Autonomie</b>			
FAJ	98 480 €	98 480 €	0,00%
Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)	28 927 068 €	28 927 068 €	0,00%
FMDI	- €	5 000 000 €	100,00%
Indus	100 000 €	120 000 €	20,00%
FSE	928 565 €	930 000 €	0,15%
Participation de l'Etat pour le FSL	740 000 €	740 000 €	0,00%
Participation de l'Etat pour le PST	19 865 €	19 865 €	0,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 813 978 €</b>	<b>35 835 413 €</b>	<b>16,30%</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2008</b>	<b>BP 2009</b>	<b>Variation 2008/2009</b>
<b>Programme H011 - Insertion Jeunes</b>			
Prévention spécialisée	2 615 000 €	2 740 100 €	4,78%
Ecole du cirque Zavatta	97 240 €	97 240 €	0,00%
Opérations Ville Vie Vacances (VVV)	31 000 €	31 000 €	0,00%
Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS)	40 000 €	40 000 €	0,00%
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	330 000 €	380 000 €	15,15%
<b>Total Insertion Jeunes</b>	<b>3 113 240 €</b>	<b>3 288 340 €</b>	<b>5,62%</b>
<b>Programme H012 - Insertion Adultes (*)</b>			
Allocation RMI	44 500 000 €	47 000 000 €	5,62%
Dépenses d'Insertion RMI	5 560 350 €	5 823 135 €	4,73%
Indus RMI	- €	5 000 €	100,00%
Revenu Minimum d'Activité (RMA) (**)	2 095 000 €	930 000 €	-55,61%
Contrats d'Avenir (CAV) (**)	2 818 500 €	1 650 000 €	-41,46%
Revenu de Solidarité Active (RSA) (**)	- €	2 425 000 €	100,00%
Formation des salariés en SIAE	60 000 €	60 000 €	0,00%
Politique de la Ville	142 000 €	142 000 €	0,00%
Chargés de l'Emploi sur les Territoires	315 000 €	25 000 €	-92,06%
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	2 110 000 €	2 421 861 €	14,78%
Autonomie	828 481 €	712 356 €	-14,02%
<b>Total Insertion Adultes</b>	<b>58 429 331 €</b>	<b>61 194 352 €</b>	<b>4,73%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>61 542 571 €</b>	<b>64 482 692 €</b>	<b>4,78%</b>

(\*) D'un point de vue comptable, le Programme H012 regroupe l'insertion des adultes, l'insertion par le logement et les interventions diverses en faveur de l'autonomie.

(\*\*) En 2009, les calculs sont effectués sur un semestre ; le RSA devrait s'appliquer à compter du 1er juin 2009.

## **PARTIE 1 : LES RECETTES**

<b>Recettes</b>	<b>CA 2007</b>	<b>BP 2008</b>	<b>BP 2009</b>	<b>Variation 2008/2009</b>
FAJ	98 480 €	98 480 €	98 480 €	0,00%
TIPP	28 927 062 €	28 927 068 €	28 927 068 €	0,00%
FMDI	5 721 729 €	- €	5 000 000 €	100,00%
Indus (*)	546 921 €	100 000 €	120 000 €	20,00%
FSE	387 587 €	928 565 €	930 000 €	0,15%
FSL	740 000 €	740 000 €	740 000 €	0,00%
PST	19 865 €	19 865 €	19 865 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>36 441 644 €</b>	<b>30 813 978 €</b>	<b>35 835 413 €</b>	<b>16,30%</b>

(\*) En 2007, des titres de recette, pour les indus RMI, ont été émis pour une valeur totale de 533 671 €, mais seuls 62 000 € ont pu être recouverts.

A ce jour, les Départements n'ont pas encore été informés du montant de la compensation par l'Etat des transferts de compétence FAJ, TIPP et FSL.

Ainsi, il est proposé d'inscrire la même somme qu'en 2008, soit :

- **98 480 €** pour le FAJ,
- **28 927 068 €** pour la TIPP,
- **740 000 €** pour le FSL.

De surcroît, il est nécessaire de prévoir une recette FMDI (Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion) de **5 000 000 €**.

Pour le RMI, il conviendrait d'inscrire **100 000 €** de recettes, au titre des sommes indûment perçues par les bénéficiaires du RMI et reversées par ces derniers au Département.

Par ailleurs, certains employeurs peuvent indûment percevoir de l'aide départementale RMA ou CAV. Ainsi, ces sommes doivent faire l'objet d'un reversement au Département, par ces employeurs, d'où l'inscription de **10 000 €** pour le RMA et **10 000 €** pour le CAV.

Au titre du FSE, pour la période 2007 à 2009 et dans le cadre de l'objectif "Compétitivité régionale et emploi", une subvention globale de 2,79 M€, soit **930 000 €** par an, a été proposée en gestion à l'organisme intermédiaire qu'est le Département.

Le fonds européen n'intervient qu'en contrepartie des subventions du Conseil Général, il répond également à un cadre précis et rigoureux de gestion.

Pour le PST, il est proposé d'inscrire **19 865 €**, qui seront versés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) à la réception de la dernière facture qui permettra de clôturer le marché PST 2005-2007.

## **PARTIE 2 : LES DEPENSES**

### **1. L'insertion des jeunes**

	AP	CP		TOTAL CP 2009
		I	F	
<b>Programme H011</b> Insertion Jeunes	- €	- €	3 288 340 €	3 288 340 €

Dépenses H011	CA 2007	BP 2008	BP 2009	Variation 2008/2009
Prévention spé.	2 169 346 €	2 615 000 €	2 740 100 €	4,78%
Zavatta	97 240 €	97 240 €	97 240 €	0,00%
VVV	29 730 €	31 000 €	31 000 €	0,00%
FIVS	26 958 €	40 000 €	40 000 €	0,00%
FAJ	300 000 €	330 000 €	380 000 €	15,15%
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 274 €</b>	<b>3 113 240 €</b>	<b>3 288 340 €</b>	<b>5,62%</b>

#### **1.1. La prévention spécialisée**

##### **1.1.1. Les six services de prévention spécialisée et l'équipe de prévention spécialisée de la Ville de Mulhouse**

Le Conseil Général délègue l'exercice de sa mission de prévention spécialisée, compétence obligatoire, à six associations et à l'équipe municipale de Mulhouse chargées de mener des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles.

➤ Les services de prévention se composent de cinq structures qui sont implantées en zones urbaines sur des quartiers ciblés de Mulhouse (ABCD, La RUCHE, WAGNER) et Colmar (EUROPE, FLORIMONT) et d'une association, APSIS, qui intervient à l'échelle départementale pour des missions ponctuelles.

➤ L'équipe municipale de prévention spécialisée est portée par la Ville de Mulhouse. Elle intervient sur le quartier Drouot-Barbanègre dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil Général. L'intervention probante de cette équipe (trois postes éducatifs) est à poursuivre au travers d'un nouvel avenant dès 2009.

#### 1.1.2. La classe-relais de Mulhouse

Elle est destinée à accueillir une douzaine de jeunes en situation de rupture avec le système scolaire. Le Conseil Général prend en charge un mi-temps éducatif rattaché à l'association du centre socio-culturel Wagner porteuse du service de prévention spécialisée Wagner.

#### 1.1.3. Les éducateurs spécialisés dans les collèges

Expérience mise en œuvre à Mulhouse, deux postes éducatifs ont été créés afin de développer des actions de prévention de la violence et des incivilités en milieu scolaire. Ils sont rattachés aux deux Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité (CTPS) Villon et Wolf.

Pour 2009, il est proposé d'inscrire, pour l'ensemble des actions de prévention spécialisée, un crédit de **2 740 100 €**.

### **1.2. Les ateliers de la Piste Achille Zavatta**

L'association "Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta" porte l'activité "Ecole du Cirque". Pour 2009, il est proposé d'inscrire la même somme qu'en 2008, soit **97 240 €**. Un avenant sera présenté lors d'une prochaine Commission Permanente.

### **1.3. Les opérations Ville, Vie, Vacances (VVV)**

Cette opération partenariale a pour objectif d'éviter le désœuvrement de jeunes en très grande difficulté issus de quartiers sensibles pendant les vacances scolaires. En 2009, il est proposé d'inscrire un crédit de **31 000 €**.

### **1.4. Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS)**

Il a été créé par le Conseil Général pour encourager et soutenir des projets d'actions développés dans et aux abords des collèges, en partenariat avec l'Inspection Académique. Afin de poursuivre cette action de prévention des violences scolaires, il est proposé d'inscrire, au titre de l'année 2009, un budget équivalent à l'année 2008, soit **40 000 €**.

### **1.5. Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Le Département attribue aux jeunes en difficulté des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le FAJ peut également intervenir en prescrivant des mesures, individuelles ou collectives, d'accompagnement social mises en œuvre par des associations.

Par voie de convention, les Missions Locales de Colmar et Mulhouse assurent, contre rémunération, un travail de secrétariat, d'animation et de gestion du fonds.

Pour 2009, cette convention sera prolongée lors d'un passage en Commission Permanente.

Il est proposé d'inscrire **380 000 €** au budget 2009, pour faire face aux besoins croissants d'aide à la subsistance et d'accompagnement social renforcé des jeunes.

## 2. L'insertion des adultes

	AP	CP		TOTAL CP 2009
		I	F	
<b>Programme H012 (*)</b> Insertion Adultes	223 000 €	307 161 €	60 887 191 €	61 194 352 €

(\*) D'un point de vue comptable, le Programme H012 regroupe l'insertion des adultes, l'insertion par le logement et les interventions diverses en faveur de l'autonomie (points 2 à 4).

Dépenses H012	CA 2007	BP 2008	BP 2009	Variation 2008/2009
Allocation RMI	47 312 449 €	44 500 000 €	47 000 000 €	5,62%
Insertion RMI	4 689 826 €	5 560 350 €	5 828 135 €	4,82%
RMA	1 668 071 €	2 095 000 €	930 000 €	-55,61%
CAV	3 315 673 €	2 818 500 €	1 650 000 €	-41,46%
RSA	- €	- €	2 425 000 €	100,00%
Formation SIAE	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0,00%
Politique Ville	36 612 €	142 000 €	142 000 €	0,00%
CET	290 128 €	315 000 €	25 000 €	-92,06%
FSL	1 900 911 €	2 110 000 €	2 421 861 €	14,78%
Autonomie	570 577 €	828 481 €	712 356 €	-14,02%
<b>TOTAL</b>	<b>59 844 247 €</b>	<b>58 429 331 €</b>	<b>61 194 352 €</b>	<b>4,73%</b>

### 2.1. La politique départementale d'insertion

#### 2.1.1. Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

##### ➤ L'allocation RMI

Au 30 septembre 2008, le Haut-Rhin comptait 8 921 allocataires<sup>1</sup> du RMI, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente, à la même date.

Au BP 2008, 44,5 M€ avaient été inscrits. La moyenne des acomptes mensuels versés à la CAF et à la MSA a augmenté de 5 % durant l'année 2008. Cette hausse est également liée à la revalorisation, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, du montant du RMI, indexée sur l'évolution des prix.

Dans un premier temps, il est proposé de provisionner **47 M€** pour le paiement de l'allocation, et d'ajuster ce montant en fonction de l'évolution de la dépense réelle lors des décisions modificatives.

<sup>1</sup> Un bénéficiaire du RMI est toute personne inscrite dans le dispositif, avec ou sans versement de l'allocation, ainsi que celle qui fait l'objet d'une suspension (absence d'envoi des déclarations trimestrielles, non respect du Contrat d'Insertion), alors qu'un allocataire est un ménage qui perçoit l'allocation.

➤ Les dépenses d'équipement

Au titre de l'année 2008, 130 000 € d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP) ont été inscrits, dont 100 000 € affectés à des opérations d'investissement.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir l'inscription des CP relevant des AP antérieures non encore soldées, soit 60 300 €.

En effet, une subvention d'équipement votée est valide trois ans, conformément au règlement financier en vigueur.

La Commission Permanente du 9 novembre 2007 a accordé une subvention d'équipement de 8 000 €, à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Pays Thur Doller, pour l'installation de bornes Internet dans les lieux publics, au titre du programme F027. Il est aujourd'hui nécessaire d'imputer ces 8 000 € d'AP et de CP sur le programme H012.

Pour conclure, il est proposé d'inscrire **108 000 € d'AP** et **168 300 € de CP** en 2009.

➤ Les secours

*Les secours Insertion*

Ces secours financiers individuels ont vocation à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI et de leurs ayant droits, après évaluation par un travailleur social, à travers quatre aides spécifiques : l'aide aux frais de garde d'enfant, l'aide aux frais d'équipement professionnel, l'aide à la formation professionnelle, l'aide au transport et à la mobilité.

Au titre de 2009, le montant des crédits à inscrire pour ces secours s'élève à **40 000 €**.

*Les secours Régie d'avance*

Il est nécessaire d'inscrire un crédit identique à celui de 2008, soit la somme de **23 500 €**.

➤ Les postes de secrétariat CLI (Commission Locale d'Insertion)

Au BP 2008, **60 000 €** ont été votés pour le financement au coût réel des postes de secrétariat de la CLI de Colmar et de la CLI de la Couronne Mulhousienne. Pour 2009, il est nécessaire d'inscrire la même somme.

➤ Les projets CLI

Chaque année, 61 000 € étaient inscrits pour financer les projets spécifiques à destination des bénéficiaires du RMI présentés par les sept Commissions Locales d'Insertion. La CLI de Saint-Louis/Altkirch a été scindée en octobre 2008, pour donner naissance à la CLI d'Altkirch et à la CLI de Saint-Louis.

Il serait nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 4 000 €, soit une demande totale de **65 000 €** pour 2009 à destination des projets proposés par les huit CLI.

### ➤ Les actions d'insertion

Pour 2009, il serait nécessaire de provisionner :

- **2 161 400 €** au titre de l'accueil des bénéficiaires du RMI en SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique),
- **939 284 €** pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI,
- **854 962 €** (dont 215 000 € potentiels de FSE) pour l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RMI,
- **1 080 689 €** (dont 220 000 € potentiels de FSE) pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI dans l'emploi classique,
- **124 600 €** pour l'aide et l'accueil d'urgence,
- **205 400 €** pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui du dispositif RMI,
- **100 000 €** pour la mise en œuvre d'actions innovantes dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), afin de prendre en considération les changements législatifs relatifs à la réforme des politiques d'insertion et la mise en place du RSA en 2009.

### ➤ Les indus RMI

Dans le cadre du versement de l'allocation RMI, certaines sommes sont indûment perçues par les bénéficiaires du RMI. Ces derniers étant parfois dans l'impossibilité de rembourser cette dette, ils exercent un recours auprès du Président du Conseil Général.

Après examen par la Commission Départementale d'Aide Sociale, ou la Commission Centrale d'Aide Sociale, cette dette envers le Département peut être effacée.

Ainsi, afin de procéder aux régularisations comptables, en l'occurrence l'annulation des titres de recette correspondants, il est nécessaire d'inscrire la somme de **5 000 €**.

#### 2.1.2. Les contrats aidés et l'évolution vers le Revenu de Solidarité Active (RSA) et le Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Actuellement, le Département participe à la mise en oeuvre de deux contrats aidés :

- le Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), dans le secteur marchand,
- le Contrat d'Avenir (CAV), dans le secteur non marchand.

Le 5 novembre 2008, le projet de loi généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a été adopté par la Commission Mixte Paritaire.

Il vise quatre grands objectifs :

- lutter contre la pauvreté au travail et inciter au retour à l'emploi en complétant les revenus du travail par le RSA,
- offrir à chacun un accompagnement social et professionnel performant et adapté à ses besoins,
- mettre en cohérence la création du RSA et la réforme des droits aujourd'hui attachés au statut de bénéficiaire de minima social,
- tirer les conséquences législatives du Grenelle de l'insertion.

L'entrée en vigueur du RSA doit intervenir au 1<sup>er</sup> juin 2009. Ainsi, il est proposé de provisionner les aides départementales relatives aux contrats aidés sur le premier semestre 2009, de cumuler ces aides au titre du RSA pour les six mois restants et de procéder aux ajustements nécessaires lors des décisions modificatives de 2009, après de plus amples informations et une première mise en fonctionnement.

La politique départementale d'insertion s'inscrit pleinement dans les perspectives du RSA en développant, notamment, l'accompagnement des bénéficiaires du RMI par un référent

unique (Réfèrent Socio-Professionnel, Réfèrent dans l'Emploi Classique, etc.). La mise en œuvre du CI-RMA a également contribué à rapprocher les structures accueillant les publics en recherche d'emploi des employeurs du secteur marchand.

➤ Le Revenu Minimum d'Activité (RMA)

Au 31 août 2008, sur les 1 079 conventions qui ont été conclues depuis le démarrage du dispositif en février 2005, 319 bénéficiaires du RMI sont en CI-RMA. Ce contrat aidé a favorisé la reprise d'un emploi stable pour plus de 30 % de bénéficiaires du RMI.

Le CI-RMA est amené à disparaître avec la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2010. Il sera remplacé par le Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Il est proposé d'inscrire :

- **800 000 €** pour l'aide forfaitaire départementale versée aux employeurs de bénéficiaires du RMI sous statut RMA,
- **15 000 €** au titre des frais de gestion du RMA,
- **100 000 €** pour le versement d'une aide de 215 € par mois pendant trois mois aux bénéficiaires du RMI signant un CI-RMA,
- **15 000 €** pour le financement de formations spécifiques au profit des bénéficiaires du RMI employés en CI-RMA

➤ Le Contrat d'Avenir (CAV)

Au 31 août 2008, sur les 3 319 conventions qui ont été conclues depuis le démarrage du dispositif en juillet 2005, 512 bénéficiaires du RMI étaient alors en CAV.

Le Contrat d'Avenir est amené à disparaître avec la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2010. Il sera remplacé par le Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Pour 2009, il est nécessaire de provisionner :

- **1 625 000 €** pour l'aide forfaitaire départementale versée aux employeurs de bénéficiaires du RMI sous Contrat d'Avenir,
- **25 000 €** au titre des frais de gestion du CAV,

➤ Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

A ce jour, il est particulièrement mal aisé de faire une estimation du coût du RSA pour 2009, c'est pourquoi il est envisagé l'inscription de **2 425 000 €**, correspondant au montant de l'aide départementale RMA et CAV pour le second semestre 2009.

Ces crédits pourront être ajustés, si nécessaire, au cours de l'année 2009, lorsque les Départements bénéficieront d'informations complémentaires quant à la mise en place du dispositif.

2.1.3. La formation des salariés en SIAE

Depuis 2007, le Département du Haut-Rhin participe, au côté de la Région, au coût des formations des bénéficiaires du RMI présents dans les SIAE.

Comme en 2008, il est proposé d'inscrire **60 000 €**.

**2.2. La Politique de la Ville**

Depuis 2007, le Conseil Général est signataire des CUCS de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) et des Communes de Colmar, Cernay, Illzach et Wittelsheim au titre des quartiers retenus comme prioritaires par l'État.

Comme en 2008, il est proposé d'inscrire **142 000 €** (dont 46 000 € potentiels de FSE), pour disposer de moyens d'action supplémentaires et clairement identifiés sur les territoires urbains au titre de la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion socio-professionnelle des habitants des quartiers concernés.

### **2.3. Les postes de Chargés de l'Emploi sur les Territoires (CET)**

Ce dispositif a émergé au Plan de Revitalisation Economique (PRE) 2006-2008. Il visait à proposer à toutes les structures associatives et publiques du secteur non marchand un soutien sur les questions relatives à l'emploi et au développement d'activités.

Sept CET, portés par six associations employeurs, étaient répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Une enquête a été menée au cours du premier semestre 2008. Elle a confirmé le rôle de facilitateur des CET et la satisfaction globale des associations et collectivités qui ont eu recours à eux.

Cependant, il a été décidé de ne pas reconduire cette mission à l'issue du PRE. Afin de tenir compte des incidences financières, en matière de personnel, induites par cette décision, il est proposé d'inscrire un crédit de **25 000 €**.

## **3. L'insertion par le logement**

### **3.1. Le Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Département assure et pilote cette mission en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les CCAS, les services sociaux, les principaux fournisseurs d'énergie, des associations à vocation sociale...

L'intervention du FSL s'inscrit pleinement dans les mesures proposées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui couvre la période 2007-2010 (aides individuelles et actions collectives en faveur de l'accès et du maintien dans le logement et de fourniture d'énergies).

Le financement du FSL est assuré principalement par le Département. Le fonds est également abondé par la CAF (432 000 € pour l'année écoulée), les bailleurs sociaux, les Communes et les fournisseurs d'énergie.

Pour un budget total FSL de 3 581 000 €, il est proposé d'inscrire en 2009 la somme de **2 398 000 €** pour le compte du Département.

### **3.2. Le Programme Social Thématique (PST)**

Le PST constitue une politique qui allie réhabilitation du patrimoine et accès au logement des personnes et familles en difficulté, grâce à des loyers réglementés.

Le Conseil Général a confié au CERVEAU (Centre d'Etudes Régional pour la Valorisation de l'Espace Architectural et Urbain) l'animation et le suivi du 5<sup>ème</sup> PST départemental, période 2005 à 2007, sous la responsabilité du Service Habitat et Solidarités Territoriales.

Aussi, il convient d'inscrire **23 861 €** au titre du solde du marché.

#### **4. Les interventions diverses en faveur de l'autonomie**

##### **4.1. Le Fonds d'Intervention Social (FIS)**

Le Département, par l'intermédiaire du FIS, apporte son soutien à différentes associations et organismes à caractère social et sanitaire, ou à des associations qui soutiennent les personnes rencontrant des difficultés, d'où l'inscription de **180 000 €** en 2009.

##### **4.2. Les autres subventions**

###### 4.2.1. Les Services Sociaux Conventionnés

Ce budget prend en compte la contribution du Conseil Général versée en faveur du financement des services sociaux, et notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), conventionnés avec le Département. Un crédit de **305 000 €** est proposé.

###### 4.2.2. Les aides financières individuelles

Les secours financiers du Département constituent une aide individuelle visant à répondre à des besoins de base tels la subsistance, la prise en charge de factures (assurances, frais d'obsèques...), l'amélioration des conditions de vie... Ce soutien financier permet au demandeur de restaurer ou développer son autonomie de vie dans une démarche d'insertion sociale. Pour 2009, il est proposé d'inscrire **95 000 €**, afin de répondre aux besoins des personnes en situation de précarité.

###### 4.2.3. Les autres actions diverses

Le Département apporte son aide pour la rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux à vocation sociale et pour l'acquisition de petit équipement.

Les services procèdent à l'instruction des demandes selon les grilles d'analyse et un suivi renforcé des structures.

Les autres actions concernent essentiellement les remboursements d'avances faites par les Centres Communaux d'Action Sociale dans le cadre des secours, des frais d'actes et de contentieux et des cotisations à des organismes tels l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS).

Ainsi, il est proposé d'inscrire **115 000 €** d'AP et **132 356 €** de CP au titre de l'année 2009.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'adopter les orientations générales du rapport Insertion et Autonomie,
- ❖ d'inscrire **35 835 413 €** de crédits au titre des recettes de la Politique H01,
- ❖ d'inscrire **64 482 692 €** de crédits au titre des dépenses de la Politique H01,
  - 3 288 340 € pour le Programme H011 Insertion Jeunes,
  - 61 194 352 € pour la Programme H012 Insertion Adultes,

- ❖ d'inscrire **223 000 €** d'autorisations de programme nouvelles au titre de l'investissement sur le Programme H012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER